



SECTION
DU
LOIRET



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

Conseil départemental d'action sociale du 11 octobre 2022

Le CDAS (Conseil Départemental d'Action Sociale) du Loiret s'est réuni à la cité administrative Coligny à la séance plénière le 11 octobre 2022 sous la présidence de Mme Denis, Directrice des Douanes et Droits Indirects.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du PV du CDAS du 10/06/2022
- Présentation de la Directrice Régionale de l'Action Sociale
- Point CAL 2022
- Perspectives arbre de Noël et sorties 2023
- Questions diverses

► **Approbation du procès-verbal du CDAS du 10/06/2022 :**

Le procès-verbal du conseil départemental de l'action sociale du 10 juin 2022 a été approuvé à l'unanimité.

► **Présentation de la Directrice Régionale de l'Action Sociale:**

Mathilde DUFOUR, nouvellement nommée directrice régionale de l'action sociale s'est présentée aux membres du CDAS.

Avant de pouvoir nous présenter son plan d'action pour 2023, elle souhaite rencontrer les délégués départementaux et poursuivre sa formation. Elle sera en mesure de nous le communiquer en début d'année 2023, lors du prochain CDAS.

► **Point CAL 2022:**

Pour rappel, la dotation initialement d'un montant de 39 970€ pour 2022 a été abondée de 1090€ en raison du remboursement des chèques cadeaux non utilisés par les agents pour l'arbre de Noël. La dotation est donc passée à 41 060€.

Arbre de Noël 2022 :

L'arbre de Noël aura lieu au cirque GRUSS de Saint Jean de Braye, une seule session sera organisée, le 30 novembre 2022. Le montant de cet événement s'élève à 11 000€ dont 450€ sont pris en charge par la Chambre Régionale des Comptes (qui compte une trentaine d'enfants devant participer), le reste à charge sera donc de 10550€.

Cartes cadeaux :

Le système d'octroi de cartes cadeaux est reporté pour Noël 2022, via la société Natixis. Il a été soulevé un dysfonctionnement pour certains agents des douanes et de l'ASN (agence de sûreté nucléaire), qui ne peuvent pas se connecter à la plateforme MICADOS. Pour ces agents, les délégués de l'action sociale ont procédé eux-mêmes à la saisie de leur commande, l'assistance informatique va toutefois être saisie afin d'éviter cela pour 2023.

Il est prévu l'ouverture de cette plateforme pour toutes les réservations à venir en lien avec l'action sociale : sorties, billetteries...

Il a été demandé aux membres du CDAS de choisir entre deux options au sujet des cartes cadeaux : soit octroyer uniquement des cartes cadeaux d'environ 25€ aux 0-14 ans, en excluant les 15-17 ans ; soit octroyer des cartes cadeaux de 20€ aux 0-14 ans et des cartes cadeaux de 15€ aux 15-17 ans. La seconde option a été votée afin de ne pas exclure les adolescents.

Goûter arbre de Noël :

Lors du groupe de travail du CDAS du 22 septembre 2022, les membres de ce groupe avaient émis l'idée de la mise en place d'un sachet à donner à chaque enfant à la sortie du spectacle, contenant un père Noël en chocolat, des papillotes et/ou friandises.

Suite à cette demande, Mme Venat a demandé plusieurs devis auprès de chocolatiers, et du chef cuisinier de l'AGRACO, mais les tarifs proposés ne permettent d'accéder à cette demande. La commande du goûter a donc été faite de la même façon que les années précédents : brioche et clémentines. Le jus de fruit sera remplacé par une petite bouteille d'eau, l'entreprise Cristalline nous fait don de 500 bouteilles, ce qui permet d'alléger le budget alloué au goûter.

Sorties « Paris, opéra Garnier » 2022 :

56 agents sont placés sur liste d'attente au départ d'Orléans. Il reste 5 places disponibles au départ de Gien-Montargis, ce qui a permis une baisse du tarif par le transporteur par rapport au devis initial. Les membres du CDAS sont interrogés sur la possibilité d'ajouter un car supplémentaire afin de satisfaire les personnes sur liste d'attente. Cet ajout est chiffré à 1662€, les membres du CDAS ont accepté à l'unanimité cette demande.

Consultations avocat / psychologue / diététicien :

Aucune demande de consultation pour le psychologue n'a été faite par les agents en 2022.

Tous les créneaux (14) concernant l'avocat ont par ailleurs été sollicités. Il a donc été demandé d'augmenter le nombre prévu de consultation pour 2023.

► **Perspectives arbre de Noël et sorties 2023 :**

Lors du groupe de travail du 22 septembre 2022, il a été proposé différentes sorties, présentées au CDAS :

- Chasse au TrésOrléans (pour les actifs et retraités) : chasse au trésor accompagnée d'une guide dans les rues d'Orléans, avec un reste à charge très faible pour les agents.
- Sortie organisée au Parc Astérix (pour les actifs, avec priorité aux familles) : prévue

au printemps 2023

- Sortie faïencerie de Gien + musée de la chasse (pour les retraités)
- Sortie Paris au Musée de la Marine (pour les actifs et les retraités)

Il a été soulevé le problème du système « 1^{er} inscrit 1^{er} servi », les membres de CDAS souhaitent mettre en place un système de tirage au sort à la place, afin de ne pas pénaliser les agents se déplaçant (ne pouvant répondre immédiatement aux appels de sorties) et les agents en arrêt maladie au moment de l'inscription. Ce système fera l'objet d'un vote au prochain CDAS prévu début 2023.

Arbre de Noël 2023 :

Les membres du CDAS ont voté à l'unanimité la reconduction du spectacle au cirque GRUSS pour 2023.

Le système de cartes cadeaux pour les 0-9 ans ne sera pas reconduit pour 2023 (sauf mesures sanitaires imposées), la commande de jouets pourra donc reprendre comme avant la crise sanitaire. Les 10-14 ans auront des chèques cadeaux.

► Questions diverses :

Un point a été fait sur la restauration collective :

Suite au débat du précédent CDAS au sujet de l'ESI/SFACT, une convention va être signée avec le restaurant collectif du BRGM afin que les agents de ce site puissent en bénéficier. Le contrat avec le prestataire actuel va être rompu.

Il a été mentionné que les agents du site Orléans la Source (SIP sud et THD) auront le choix entre le restaurant collectif des Chèques Postaux et celui du BRGM (à 1.8km) à condition de ne pas pouvoir bénéficier de tickets restaurants. Le contrat avec le restaurant des chèques postaux ne sera pas rompu.

Arbre de Noël 2022 :

5 membres du CDAS se sont portés bénévoles afin d'accueillir les familles et leur fournir le goûter pour l'arbre de Noël 2022.

Le père Noël sera incarné par un membre du Cirque Gruss.

La limite d'un parent accompagnant est levée, les deux parents peuvent à compter de 2022 venir assister au spectacle.

ALPAF

Il a été souligné que l'ALPAF a pris du retard cet été dans le traitement des demandes d'aide. Cela est dû au départ en retraite d'un membre et de la formation en cours de nouvelles arrivées. Ce retard de deux mois devrait bientôt être résorbé.